

Le *Service des Relations avec les Universités* est la direction du Ministère chargée de promouvoir la bonne compréhension et la coopération entre le Ministère et les universités, les professeurs et les sociétés d'étude qui s'intéressent à l'étude des relations internationales ainsi qu'à la formulation à long terme de la politique étrangère canadienne. A cette fin, le Service élabore et exécute des programmes pour l'établissement et le développement de contacts avec les particuliers et les organismes intéressés afin d'encourager des consultations, des discussions, des conférences et des échanges de toutes sortes.

En collaboration avec les autres directions intéressées, le Service des Relations avec les Universités invite aussi des professeurs à entreprendre des recherches, sous contrat, sur des questions de relations internationales et de politique étrangère. Dans le cadre du Programme des visiteurs du service extérieur, il prend des dispositions pour détacher auprès des universités des cadres supérieurs du Ministère qui, durant l'année scolaire, donnent des conférences, enseignent, participent à des discussions ou se livrent à des recherches et à d'autres activités universitaires se rattachant aux affaires internationales.

D'une manière générale, le Service cherche à maintenir un dialogue permanent et d'étroits rapports avec le monde universitaire; d'abord et avant tout, il cherche à promouvoir la confiance et le respect mutuels entre les hauts fonctionnaires chargés de mettre en oeuvre la politique étrangère, et les universitaires qui se livrent à la recherche et à la réflexion dans le domaine des affaires internationales, en particulier lorsque ces dernières intéressent directement la compétence du Ministère.

La *Direction des affaires culturelles* se charge d'entretenir des relations culturelles entre le Canada et d'autres pays dans la mesure où ces échanges se font par les voies intergouvernementales. Elle assure aussi la liaison avec les autres organismes intéressés, officiels et privés, en vue de mieux faire connaître le Canada à l'étranger par ses diverses activités culturelles et éducatives. Il lui appartient, tout particulièrement, de mettre en oeuvre pour le compte du Gouvernement les obligations auxquelles donne lieu la participation du Canada à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et elle assure la liaison entre le Ministère et la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO. Entre autres tâches, elle négocie et applique les accords culturels avec d'autres pays et met au point des programmes culturels communs (y compris l'attribution de bourses d'études, les échanges d'enseignants, les tournées de groupes artistiques et les expositions d'oeuvres d'art). Elle organise la participation du Canada à des événements